



Municipalité
Egan-Sud

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL DE LA VALEUR FONCIÈRE
POUR LES ANNÉES 2021-2022-2023

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné que :

Le rôle triennal d'évaluation foncière de la municipalité de Egan-Sud pour les années 2021, 2022 et 2023, a été déposé à mon bureau et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section 1 du chapitre X de cette loi.


Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2021 ;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

M.R.C. DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
7 RUE POLYVALENTE C.P. 307
GRACEFIELD, (QC)
J0X 1W0

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement numéro 2020-343 de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande;


DONNÉ À EGAN-SUD, CE DEUXIÈME JOUR DE NOVEMBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT.


Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Mariette Rochon, directrice générale et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Egan-Sud, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil le 2 novembre 2020 entre 8h30 et 16h30 et, en le publiant dans un journal diffusé sur le territoire le 2 novembre 2020.

En foi de quoi, je donne ce certificat deuxième jour de novembre 2020


Mariette Rochon
Directrice générale
Secrétaire-trésorier